

**CENTRE DE FORMATION CONTINUE
 FICHE D'INSCRIPTION**

FORMATIONS MODULAIRES 2010

PARTICIPANT :

M Mme Mlle Prénom : NOM :
 Fonction : Service :
 E-mail : Téléphone :
 Adresse personnelle :

ENTREPRISE :

.....
 Secteur d'activité : Effectif :
 N° Siret : Code NAF :
 Adresse :

 Téléphone : Fax :
 Site Web :
 Responsable Formation :
 Personne chargée du dossier :

ADRESSE DE FACTURATION (*si différente*) :

CONVOCATION :

Envoi du courrier à l'adresse Personnelle Professionnelle

MODULES RETENUS

Intitulés	Dates	Prix
Prix Total :		€

MODE DE REGLEMENT

Règlement effectué par l'entreprise : ci-joint un chèque de € à l'ordre d'AUDENCIA, correspondant à 30 % du prix total de la formation.

Règlement effectué par un OPCA

Nom : Contact :

Adresse :

..... Téléphone :

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le prix de la formation est net de taxes.
Les repas sont compris dans le prix de la formation.

Toute inscription est nécessairement accompagnée d'un règlement de 30 % du montant total de la formation.

Le complément est dû à réception des factures émises au fur et à mesure de l'avancement de la formation.

En cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, AUDENCIA se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

A réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, établie selon les textes en vigueur, est adressée en double exemplaire dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Une attestation de présence pour chaque module ou parcours peut être fournie sur demande.

Un certificat de formation est adressé au participant à l'issue de la formation.

REGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement par un OPCA, il appartient à l'entreprise d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA et de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que l'entreprise retourne signée.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée à l'entreprise.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Centre de Formation Continue au 1^{er} jour de la formation, AUDENCIA se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation à l'entreprise.

En cas de non paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, l'entreprise sera redevable de l'intégralité des frais de formation.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas d'absence du participant en début de formation ou en cas d'annulation d'une inscription pour une raison étrangère à AUDENCIA moins de 10 jours avant le début de la formation, l'acompte de 30 % reste acquis au Centre de Formation Continue.

En cas d'interruption d'une formation commencée, l'intégralité du prix est acquise au Centre de Formation Continue.

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, le Centre de Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

En cas d'annulation sans report par AUDENCIA, les frais de formation seront remboursés.

Fiche à retourner à Elisabeth HIDIER – CENTRE DE FORMATION CONTINUE AUDENCIA
8, route de la Jonelière - BP 31222 - 44312 NANTES Cedex 3
Téléphone : 02 40 37 34 38 - Fax : 02 40 37 34 07